

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 25MAI2021**

**PRESENTS** : Mmes BODIN, BOULLAUD, CHARRON, FAVREAU, GRELIER, PASQUIER, et M. BARBARIT, BATY, CHATELLIER, COTILLON, FORESTIER, FORGEARD, MERCERON, NOURY,ROBINEAU

## **Approbation du compte rendu du 27 avril 2021**

Compte rendu approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **Compte rendu des délégations du Maire**

Devis Mehdi Media pour prises de vue afin d'alimenter le nouveau site internet (950 € HT)

Devis portail garage logement locatif 1, rue du cheval blanc (508 € HT)

Devis ADC, peinture sur toile de verre logement locatif 1, rue du cheval blanc

## **N°2021/05/D37 : ACQUISITION TRACTEUR ET REPRISE DE L'ANCIEN TRACTEUR**

M. MERCERON conseiller intéressé, et M. CHATELLIER Maire intéressé, se retirent pour ce point de l'ordre du jour.

Considérant qu'il est nécessaire de remplacer le tracteur acquis en 2011, compte tenu de son usure et des frais qu'il va occasionner pour son entretien ;

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'acquisition d'un nouveau tracteur, et la reprise de celui actuellement en notre possession

Trois devis ont été reçus en mairie, ils ont été analysés par les membres de la commission voirie, qui propose au conseil municipal d'accepter l'offre de l'entreprise OUVRARD pour un montant d'acquisition de 50 000 € HT (cinquante mille euros HT), et de l'offre de reprise d'un montant de 19 000 € HT (dix-neuf mille euros HT)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés (13 voix pour), accepte l'achat du tracteur à l'entreprise OUVRARD pour un montant d'acquisition de 50000 € HT (cinquante mille euros HT), et de l'offre de reprise de notre tracteur d'un montant de 19000 € HT (dix-neuf mille euros HT), et autorise le Maire à signer tous actes y afférant.

## **N°2021/05/D38 : ACQUISITION DE VOLETS ROULANTS A L'ESPACE BEAUCHESNE**

Vu le sinistre produit durant l'été 2020, à savoir les 5 vitres de l'Espace Beauchesne qui cassent du fait de la chaleur,

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'acquisition de volets roulants sur ces 5 grandes vitres, cela protégera les vitres, mais permettra aussi de limiter la montée des températures dans la salle, surtout en été, et enfin de faciliter la diffusion de documents visuels sur l'écran par la création de l'obscurité. Deux devis ont été reçus en mairie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte l'achat de cinq volets roulants solaires auprès de la société Arcades et Baies pour un montant de 2940.00 € HT soit 3528.00 € TTC, et autorise le Maire à signer tous actes y afférant.

## **N°2021/05/D39 : TRAVAUX DE LA TOITURE DE L'EGLISE**

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser des travaux sur la toiture de l'église en raison de fuites et de dégradations du bâtiment ;

Considérant l'estimation qui a été effectuée, qui s'élève à 70 000 euros HT

Considérant les possibilités de subventions du Département de la Vendée et la région Pays de La Loire;

Il est proposé au conseil municipal DECIDE:

- D'approuver le principe de la rénovation de la toiture de l'église:
- d'autoriser le Maire à effectuer l'ensemble des demandes de subventions auprès des partenaires cités ci-dessus concernant ce projet afin d'établir le plan de financement.
- d'autoriser le Maire à signer tous actes relatifs à ce dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'approuver le principe de la rénovation de la toiture de l'église:
- d'autoriser le Maire à effectuer l'ensemble des demandes de subventions auprès des partenaires cités ci-dessus concernant ce projet afin d'établir le plan de financement.
- autorise le Maire à signer tous actes relatifs à ce dossier.

#### N°2021/05/D40 : DEMOLITION DU LOGEMENT IMPASSE DU PUIITS

M. FORESTIER conseiller intéressé, se retire pour ce point de l'ordre du jour.

Vu le projet initial de rénover la maison sise 1 impasse du puits dans le but de la mettre en location,

Vu le marché d'étude de faisabilité et de maîtrise d'œuvre passé avec Yanic GUERIN par délibération n°2018/05/D39 du 23 mai 2018,

Vu la décision du conseil municipal n°2020-06-D47 du 20 juillet 2020, d'abandonner le projet de réhabilitation et de démolir la maison,

Compte tenu, de la réception de deux offres de démolition,

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de confier les travaux de démolition à l'entreprise CHARRIER NC pour un montant de 21 050.00 € HT, soit 25 260.00 € TTC

Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour signer les documents afférents à cette décision.

#### N°2021/05/D41 : VOIRIE CONJOINTE AVEC LA COMMUNE DE PUY DE SERRE

Vu la portion de voirie conjointe entre les communes de Saint Hilaire de Voust et Puy de Serre, à savoir la rue de la gare,

Considérant que la commune de puy de serre a un projet de rénovation des départementales dans l'agglomération, dans ce cadre elle prévoit la gestion des eaux pluviales, une portion de ces travaux devant se situer sur le territoire de St Hilaire de Voust

La commune de Puy de Serre nous propose de participer financièrement à hauteur des travaux situés sur St Hilaire de Voust,

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de participer financièrement à hauteur des travaux situés sur St Hilaire de Voust pour un montant de

1167.50 HT.

Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour signer les documents afférents à cette décision.

#### N°2021/05/D42 : VOIRIE CONJOINTE AVEC LA COMMUNE DE LOGE FOUGEREUSE

La commune de Loge Fougereuse envisage la rénovation de la voirie de l'ancienne ligne de chemin de fer située à La Giltrie ; une portion de cette voie appartient à St Hilaire de Voust (80 mètres environ)

La commune de Loge nous propose de gérer la consultation des entreprises ainsi que les travaux et nous refacturer le prorata qui concerne St Hilaire de Voust à savoir une estimation de 4534.67 € HT;

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- D'autoriser la commune de Loge Fougereuse à faire les travaux sur la commune de St Hilaire de Voust
- D'accepter de participer financièrement selon l'estimation de 4534.67 € HT aux travaux de voirie réalisés sur la portion de route nous appartenant ;

Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour signer les documents afférents à cette décision.

#### N°2021/05/D43 : DECISIONS MODIFICATIVES N°1 BUDGET PRINCIPAL

Vu la délibération n°2021/03/D21 du conseil municipal en date du 6 avril 2021 approuvant le budget primitif de la commune de Saint Hilaire de Voust ;

Considérant qu'une erreur s'est produite dans la reprise du report de l'excédent de l'exercice antérieur ;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier en cours d'exercice les prévisions inscrites au budget primitif tout en assurant l'équilibre du budget entre les dépenses et les recettes ;

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la décision modificative n°1 au budget principal, telle que présentée ci-dessous :

#### ☛ Fonctionnement

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
615231 - voirie	Entretien voirie	- 10000.00			
615228 – logement 1 rue du cheval blanc	Entretien autres bâtiments	+ 10000.00			
<b>TOTAL</b>		<b>0.00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>0.00</b>

#### ☛ Investissement

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
40	Opération voirie article 2151	-3,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
44	Opération mairie	0,00	13	Subventions d'investissement reçues	0,00
46	Opération aménagement centre bourg	0,00	73	Opération micro-crèche	0.00
73	Opération micro-crèche	0,00	001	Excédent reporté	--3.00

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	041	Opérations patrimoniales	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>-3.00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>-3.00</b>

- d'autoriser le Maire à signer tous actes relatifs à cette décision modificative.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte l'ensemble des décisions modificatives énoncées ci-dessus, et d'autoriser le Maire à signer tous actes relatifs à ces décisions modificatives.

#### N°2021/05/D44 : DECISIONS MODIFICATIVES N°1 BUDGET ASSAINISSEMENT

Vu la délibération n°2021/03/D23 du conseil municipal en date du 18 juin 2020 approuvant le budget primitif ASSAINISSEMENT de Saint Hilaire de Voust ;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier en cours d'exercice les prévisions inscrites au budget primitif tout en assurant l'équilibre du budget entre les dépenses et les recettes ;

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la décision modificative n°1 au budget ASSAINISSEMENT, telle que présentée ci-dessous :

#### ➤ Fonctionnement

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
023	Virement à la section d'investissement	+100,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections 777	+100,00
<b>TOTAL</b>		<b>+100,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>+100,00</b>

#### ➤ Investissement

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	+100,00	021	Virement de la section de fonctionnement	+100,00
<b>TOTAL</b>		<b>+100.00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>+100.00</b>

- d'autoriser le Maire à signer tous actes relatifs à cette décision modificative.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte l'ensemble des décisions modificatives énoncées ci-dessus, et d'autoriser le Maire à signer tous actes relatifs à ces décisions modificatives.

#### N°2021/05/D45 : LOYERS COMMERCES PERIODE CONFINEMENT COVID 19

Vu la décision n°D002/2021 de suspension du loyer de mars du restaurant le Lion d'Or prise le 8 mars 2021,

Vu la décision n°D003/2021 de suspension du loyer d'avril du restaurant le Lion d'Or prise le 20 avril 2021,

Vu la décision n°D004/2021 de suspension du loyer de mai du restaurant le Lion d'Or prise le 14 mai 2021,

Vu les dates de réouverture administrative fixées,

Compte tenu des difficultés qu'occasionne la pandémie de COVID 19 pour ce commerce, et afin de soutenir cette activité essentielle au dynamisme du territoire,

M. le Maire propose au conseil municipal, d'annuler les loyers de mars, avril et mai 2021 pour le restaurant le Lion d'Or

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte la proposition du Maire ci-dessus énoncée.

### **JURY D'ASSISES 2022**

Mmes BOUILLAUD, BODIN et FAVREAU accompagnent la secrétaire générale afin d'assister au tirage au sort. C'est Mme POIRIER épouse BAUDOUIN Cécile qui a été sélectionnée.

### **RENOVATION ESPACE BEAUCHESNE**

L'espace Beauchesne a été construit en 1999, et il est nécessaire d'envisager des travaux d'entretien du bâtiment. En effet, la façade est sale, faut-il prévoir le nettoyage par un professionnel, ou l'application d'un antimousse, ou encore la peinture du crépi ? travaux à l'automne 2021

Dans la partie bar, il est constaté que l'éclairage d'appoint au-dessus du bar sert très peu alors qu'il est salissant ; le plafond présente de nombreuses souillures, il faut envisager de remplacer l'ensemble des plaques.

Dans la grande salle, depuis la pose du vidéoprojecteur au plafond, le câble HDMI pend, cela est risqué et inesthétique, il est envisagé de le passer dans les plafonds afin d'améliorer le visuel.

La porte extérieure de la salle de plonge a été forcée plusieurs fois, ce qui la rend difficile à verrouiller.

Des devis vont être demandés pour ces différents travaux.

### **ECOLE**

Suite à l'annonce du projet de la DDEC concernant la fermeture éventuelle d'écoles privées sur notre territoire, une rencontre entre l'école, l'OGEC, l'UDOGEC et la Commune a eu lieu à l'espace Beauchesne le 20 mai dernier.

Elle a permis un moment d'échanges, où chacun a pu exposer son point de vue et avancer ses arguments concernant l'avenir de l'école de St Hilaire de Voust.

L'UDOGEC les a informés que la décision finale serait prise à l'automne 2021 pour une application à la rentrée 2022.

La préfecture a transmis en mairie, un projet de cantine à 1 €, le conseil souhaite étudier cette possibilité laissée aux collectivités. La mairie va se rapprocher des services préfectoraux afin d'obtenir plus d'informations.

### **EFFRACTION A L'ATELIER FIN 2020**

Suite à ce sinistre, et à la plainte qui s'en est suivie, les assurances se sont positionnées sur le remboursement des biens dérobés, notamment les deux tronçonneuses et le sécateur électrique sur batterie. L'ensemble de ces matériels sera remplacé.